



Pau, le 16 juin 2025

Bâti et conditions de travail en période de chaleur: quel retard !

Les premiers jours de canicules sont arrivés. Or, notamment en raison de la baisse récurrente des dotations d'Etat aux conseils départementaux et régionaux, (L'assèchement, volontairement provoqué depuis des années par le gouvernement, des caisses du département et de la région, font que) les travaux de rénovation et d'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique, ne se font pas à un rythme satisfaisant. Le **SNES-FSU intervient** régulièrement sur cette problématique lors des instances, à tous les échelons. Souvent l'administration répond qu'il n'y a pas de signaux ou remontées des établissements. Il est donc essentiel, chaque fois que les conditions dans les salles de classe deviennent très difficiles à supporter, de **procéder à un relevé de température et remplir une fiche RSST**. Cette fiche dématérialisée est accessible depuis la page d'accueil du site du rectorat : *Accès rapide \ ARENA \ Gestion des personnels \ RSST registre de santé et sécurité au travail \ Nouvelle observation*. Une enquête bâti scolaire va être lancée conjointement par le Snes, le Snuipp, la CGT Educ et Sud Educ **cette semaine** !

Mobilisation et échos du département

Des rassemblements en hommage à **Mélanie Grapinet** ont eu lieu le jeudi 12 juin. Pour dénoncer la situation dans nos vies-scolaires, les organisations syndicales CGT éducation, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU et SUD éducation appellent l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à **une semaine de mobilisations entre le 16 et le 20 juin**. Pour le **temps fort du jeudi 19 juin** le SNES-FSU 64 appelle à des rassemblements devant les établissements.

Management « toxique » : Une délégation accompagnée du SNES-FSU 64 a été reçue, jeudi 12, par la DSDEN pour aborder la situation du collège de Garlin. Aucune réponse n'a été apportée au désarroi des collègues. Nous continuons et continuerons de leur apporter tout notre soutien et les accompagnerons dans la poursuite de leurs actions.

Monein : Une nouvelle action au collège de Monein est prévue ce vendredi 20 Juin à 08h00, en raison de l'absence de réaction du Rectorat devant la demande de maintenir le poste de principal Adjoint. En présence de la presse et des élu.e.s, les collègues et les parents d'élèves dénoncerons l'anxiété et le stress grandissants du personnel du collège face à cette dégradation des conditions de travail.

Vies scolaires : la visite inversée de la FSST a permis de mettre en lumière des dérives managériales qui pèsent particulièrement sur les CPE et les AED. A notamment été pointé le non respect des missions statutaires.

Mutations intra-académiques : utiliser les voies de recours

Les résultats des mutations intra-académiques ont été communiqués vendredi 13 juin.

Les **RAD des TZR** seront a priori donnés lundi 16 et mardi 17 juin, mais il y aura peut-être un peu de retard selon les disciplines. Le rectorat procédera aux **affectations** des TZR courant juillet, puis fin août.

Il est réglementairement possible de faire un **recours** si le résultat de mutation est défavorable (le SNES-FSU considère que toute mutation autre que sur le vœu n°1 peut-être considérée comme défavorable). Le recours doit-être déposé dans **Colibri** jusqu'au 20 juin, en désignant une organisation syndicale pour présenter la situation à l'administration. La section académique du SNES-FSU peut vous aider et proposer des modèles de recours. Un recours peut également permettre, en demandant les barres d'entrée dans les communes formulées, de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'erreur. De plus, même si officiellement le rectorat tend à cantonner les demandes à des situations particulières - décès du conjoint ou d'un enfant, cas médical aggravé du conjoint ou d'un enfant, mutation imprévisible du conjoint, mesure de carte scolaire - et que les chances d'aboutir sont réduites, il est possible de **demandeur une révision d'affectation**.

Le SNES-FSU présentera à l'administration les dossiers pour lesquels il aura été mandaté, lors de la réunion bilatérale qu'il aura prochainement avec la DPE et la direction du rectorat. Pour être accompagné.e dans ces démarches contacter la section académique à permanence@bordeaux.snes.edu ou au 05 57 81 62 40 tous les après-midi de 14h à 17h.

Nouvelles carrières : blocage à Bercy ?

Comme nous l'indiquions dans une précédente circulaire, le ministère a présenté lors du CSA MEN du 6 mai 2025 diverses modifications concernant le déroulement de nos carrières : une légère réduction de la durée de certains échelons de la classe normale, une augmentation des taux de promotion à la hors classe et des changements conséquents des rendez-vous de carrière. Une large part de ces modifications devaient entrer en vigueur en septembre prochain. Mais la publication des décrets ne vient pas et un blocage pour **raison budgétaire** est à craindre. **La ministre ne répondant pas** aux interrogations du SNES-FSU, le 10 juin le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP lui ont adressé un courrier : <https://www.snes.edu/ma-carriere/avancees-remises-en-cause-et-menaces-persistante/>

La section départementale vous tiendra au courant de l'évolution de cette situation peu commune. Dans l'immédiat nous n'avons les réponses à aucune question. L'ancien système reste-t-il en vigueur et les rendez-vous de carrière des 6ème et 8ème échelon qui devaient-être supprimés en 2025-2026 seront-ils repositionnés ? Le reclassement prévu de toutes et tous dans les nouvelles grilles au 01/09/2025 est-il annulé ? Nous sommes dans le **flou** le plus **complet**.

Classe exceptionnelle 2025 : lutter pour l'ancienneté, contre le favoritisme

Les avis des **évaluateurs primaires** ont été publiés mercredi 11 juin : Iprof \ Les services \ Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle (cliquer sur « ok ») \ Consulter votre dossier \ synthèse.

Pour espérer être promu.e il faut obligatoirement deux avis « Très Favorable ». Un.e chef.fe d'établissement ou un.e IPR mettant un avis seulement Favorable, s'oppose donc de fait à la promotion.

La section académique du SNES-FSU peut proposer à ses adhérent.es un **modèle de recours**. Pour obtenir ce modèle et des conseils, écrire à permanence@bordeaux.snes.edu. Il est important que les collègues au **dernier échelon de la hors classe** ou les collègues **proches de la retraite**, fassent un recours afin de sensibiliser l'administration à l'importance de la promotion prioritaire des plus avancé.es dans la carrière pour revaloriser la carrière et la pension. Faute de recours les IPR seront conforté.es dans leur positionnement et continueront à promouvoir des collègues éloigné.es de l'indice terminal de la hors classe (promotions des collègues qui leur sont proches).